

\* nous assumerons nos responsabilités nationales en veillant à ce que l'entreposage, la protection, le contrôle et la comptabilité des matières nucléaires sur nos territoires respectifs soient efficaces ;

\* nous confronterons expériences et évaluations et les mettrons à la disposition des autres pays, nous soutiendrons les mesures destinées à apporter une aide appropriée afin de garantir un entreposage, une protection, un contrôle et une comptabilité sûrs et efficaces des matières nucléaires ;

\* nous veillerons à l'efficacité des dispositions nationales en matière d'autorisation et de contrôle des exportations qui sont importants dans la dissuasion et la prévention du trafic illicite, et nous encouragerons et aiderons les autres Etats à en faire autant ;

\* nous soutiendrons les efforts tendant à définir les qualifications requises en matière de formation pour la détection des matières nucléaires dissimulées, de la radioprotection, la manutention et le transport sûrs de matières nucléaires, ainsi que les efforts des services de douanes, de police et de justice conformément à leurs missions respectives, et nous coordonnerons étroitement les activités de formation pertinentes dans ce domaine ;

\* nous soutiendrons les échanges d'informations et de données scientifiques afin d'identifier l'origine, l'histoire et le circuit des matières nucléaires illicites saisies ;

\* nous appuierons les efforts visant à assurer que toutes les matières nucléaires sensibles (plutonium séparé et uranium hautement enrichi) qui ne sont pas destinées à répondre à des besoins militaires sont entreposées en toute sûreté, protégées et soumises aux garanties de l'AIEA (dans les Etats dotés d'armes nucléaires, aux accords "d'offre volontaire" pertinents conclus en matière de garanties avec l'AIEA) dès que possible ;

\* nous agirons afin d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre des garanties de l'AIEA et encouragerons tous les Etats à leur apporter un financement adéquat ;

\* nous chercherons à identifier des stratégies en vue de l'utilisation pacifique sûre, efficace et au meilleur coût des matières nucléaires identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense ou en vue d'une affectation définitive en toute sûreté ;

\* nous encouragerons toute forme d'aide et la signature d'accords de coopération dans les domaines susmentionnés et nous veillerons à leur coordination afin qu'ils se complètent et se renforcent mutuellement, pour ne pas faire double emploi ;